

**RESTAURER  
 LE BÂTI ANCIEN DE  
 SA COMMUNE**

# Bulletin d'inscription

Bulletin à retourner au plus tard 10 jours avant la formation

par mail : [contact@caue47.com](mailto:contact@caue47.com)

par courrier : CAUE 47 - 9 rue Étienne Dolet - 47000 Agen

Merci de remplir **1 bulletin par participant**

NOM .....  
 Prénom .....  
 Fonction .....  
 Organisme / Collectivité .....  
 Adresse .....  
 CP ..... VILLE .....  
 Tél ..... Tél mobile .....  
 Courriel\* .....

\* champ obligatoire : les convocations seront envoyées par courriel - cette adresse ne sera pas divulguée et sera détruite sous 3 ans, dans le cadre de la RGPD.

**INSCRIPTION**

**RESTAURER LE BÂTI ANCIEN DE SA COMMUNE - 8 FÉVRIER ET 22 FÉVRIER 2024**  
**1 FORMATION = 2 MATINÉES**

La collectivité (que je représente) est adhérente 2024 du CAUE

oui  non

**RÈGLEMENT**

	Adhérent CAUE	Non-adhérent
Coût	<b>120 €</b>	<b>180 €</b>

Les adhérents CAUE bénéficient d'un tarif préférentiel.  
 Offre limitée à 2 personnes par collectivité, dans la limite des places disponibles.

La collectivité règle la somme de ..... €

- par chèque (à l'ordre du CAUE 47)
- par virement
- par mandat administratif

Les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente si le règlement ne peut être joint à l'inscription.

DOMICILIATION : Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes			
BIC /CEPAFRPP333 IBAN FR76 1333 5003 0108 0013 8328 483			
Code Etablis.	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
13335	00301	08001383284	83
SIRET	31853209000020	CODE APE	7111Z

**Votre inscription ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée de votre règlement.**

Le CAUE 47 est un organisme de formation agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Les formations proposées sont intégralement financées par les crédits formation prévus par la loi. 2 possibilités de financement : le droit individuel à la formation des élus (ou DIFE), ou le budget formation de chaque collectivité à laquelle est rattaché l' élu. Le CAUE 47 privilégie pour ses sessions de formation le financement par les crédits de la collectivité. Mais si vous souhaitez recourir au DIFE, n'hésitez pas à nous contacter : notre assistante vous indiquera la marche à suivre.